RAPPORT D'ANALYSES N°R1122598 V1

DATE: 17/10/2011 Page 1 sur 3

EARL LES VERGERS DU GRAND MURAT A l'attention de B ROGIER

Le Grand Murat 23210 BENEVENT LABBAYE

- Ce rapport annule et remplace la version précédente. Nous vous remercions de bien vouloir détruire la version précédente de ce rapport.

Notre référence 11/PN22598

Votre référence **VGM**

Variété : Golden

Nature de l'échantillon Pomme **Poids** 1392g Entier **Etat Température Ambiante** 22/09/2011 Date de réception Client **Echantillonnage** La Poste **Transport** Référence de devis DTO110413

Analyse demandée

Pesticides Monorésidus spécifiques

Monorésidus spécifiques

Dithiocarbamates



Echantillon à réception

RAPPORT D'ANALYSES N°R1122598_V1

DATE: 17/10/2011

Page 2 sur 3

Résultats d'analyses

·	Résultat	Unité	LQ	LMR	Fin d'analyse
Pesticides					
Monorésidus spécifiques					
Captan	ND	mg/kg	0,01		27/09/2011
Phosmet (+oxon)	ND	mg/kg	0,01		26/09/2011
Dithianon	0.22	mg/kg	0,01	3	26/09/2011
Teflubenzuron	0.43	mg/kg	0,01	1	26/09/2011
Dithiocarbamates (CS2)	0.022	mg/kg	0,01	5	26/09/2011
D (1) 1 (1) (1)		()			

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

Légende

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification LMR = Limite Maximale de Résidu autorisée (sur produit frais). Note : les valeurs de référence prise en compte pour les analyses des résidus de pesticides sont issues du règlement (CE) nº49/2008 de la Commission du 29 Janvier 2008.

Ce texte établit les LMR applicables sur le marché de l'UE, par l'entrée en vigueur du règlement (CE) n°396/2005 du Parlement Européen et du Conseil, seule législation désormais applicable.

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3/01 version 4 : Détermination des résidus de dithiocarbamates dans les produits non gras d'origine végétale par GC-MS/HS : méthode interne.

MOC3/05 version 0 : Détermination de la teneur en résidus de pesticides dans les produits non gras d'origine végétale ou animale par GC-MS(n) et/ou LC-MS(n) : méthode interne.

Commentaires

Pour les paramètres analysés, l'échantillon respecte la réglementation européenne. Dithiocarbamates (CS2) : y compris manèbe, mancozèbe, métirame, propinèbe, thirame et zirame

Signature

Rapport validé par :

Céline TAFFIN
Responsable Réglementation
et Sécurité Alimentaire

Karine LACOTTE-BOTELHO Responsable de Laboratoire

- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du laboratoire.



RAPPORT D'ANALYSES N°R1122598_V1

DATE: 17/10/2011

Page 3 sur 3

Pesticides

Monorésidus spécifiques

Unité : mg/kg	Résultat	LQ	Méthode
Captan	ND	0,01	MOC3/05
Phosmet (+oxon)	ND	0,01	MOC3/05
Dithianon	0.22	0,01	MOC3/05
Teflubenzuron	0.43	0,01	MOC3/05
Dithiocarbamates (CS2)	0.022	0.01	MOC3/01